

Le 04/02/2014

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL du 04 février 2014.

A QUAND LE BILLET DE 300 EUROS?

Monsieur le Président,

En préambule, nous insistons à nouveau sur le malaise profond des agents, malaise renforcé par les suppressions de postes, et la démarche stratégique (notre administration n'est pas prioritaire bien que la lutte contre la fraude fiscale le soit...). Bercy est-il le laboratoire de repli de l'Etat?? Nous sommes en droit de nous le demander ???

Comme chaque année, vous nous présentez des solutions miracles découlant de pseudo simplifications, de gains de productivités auto-proclamés ou encore d'allègements des tâches liés à un tout numérique "salvateur". Les critères retenus pour justifier les dégâts de la Grande Faucheuse varient au fil des années et au gré des suppressions pour faire entériner : un jour l'efficience, le lendemain la proportionnalité, le surlendemain la dématérialisation... Peu importe le motif, de toute façon on l'adapte au nombre d'emplois sacrifiés ! Et toute explication en la matière n'est qu'une tentative pour justifier l'arbitraire de choix opérés dans le cadre de politiques économiques et budgétaires dogmatiques. Que penser finalement de la souffrance grandissante des agents, du détricotage constant du maillage territorial (regroupement de trésoreries, de SPF,...) ou de l'abandon programmé de missions au regard de la réduction de la sphère publique telle qu'elle a été décidée au plus haut niveau de l'Etat ?

Avec une politique de l'emploi aussi calamiteuse et des restrictions budgétaires aussi drastiques, les missions de la DGFIP sont en danger ! La prochaine étape va consister à les regrouper en pôles départementaux, supra-départementaux et peut-être même les abandonner au profit du secteur privé ?

Alors que M. le Premier Ministre se vante du dernier accord survenu dernièrement sur les risques psycho-sociaux à la Fonction publique, que dire de cette nouvelle simplification imposée non seulement aux agents mais aussi aux contribuables de baisser le plafond d'encaissement de 3.000 € à 300 € !!! Il semblerait que cette simplification est en contradiction avec la politique menée à la DGFIP sur la prévention des risques psycho-sociaux. En fait, ce sont encore les agents qui vont être en difficulté à cause de cette décision qui risque de générer une tension et du travail supplémentaire. Avez-vous prévu ce risque dans le DUERP ?

Pour Solidaires finances Publiques, la question du relèvement du plafond de paiement en numéraire se pose légitimement pour que soit pris en compte la situation réelle des usagers surtout lorsqu'ils connaissent des difficultés et que votre argument fait une entière abstraction de la réalité sociale de nos concitoyens et de l'action du service public. Quel pacte de responsabilité !!!

D'autant plus qu'à l'échéance du paiement de l'impôt 2014, deux millions de contribuables supplémentaires deviendraient imposables suite à la disparition totale de la demi part pour les parents isolés ayant élevé leurs enfants.

Quand au droit de réserve, objet de votre note départementale, nous restons dubitatifs face à l'absence de communication des gouvernants et de l'Administration sur les nouveautés législatives et fiscales qui ont pris en otage les usagers et les agents avec cette politique du fait accompli. Seriez-vous en campagne électorale depuis mai 2012 ?

Pour revenir à l'ordre du jour de ce CTL, nous vous rappelons la devise de notre organisation: laissez nous respirer!

Le besoin de respirer : au-delà de nos critiques syndicales de fond sur le caractère autoritaire employé par l'administration qui impose aux agents de prendre une partie de leurs jours de congés, l'impatience bien compréhensible de ceux-ci pour que soient connues les dates de « ponts naturels » porte sur plusieurs exigences :

- les reconnaître comme des adultes en ne réinventant pas un calendrier de l'année.
- l'importance de pauses dans un quotidien au travail intense.
- la cohérence calendaire avec les autres services publics et particulièrement ceux qui ont un impact sur leur vie familiale.

C'est sur la base de ces fondements que *Solidaires Finances Publiques 54* vous demande de statuer en cohérence avec la demande des agents.

Les représentants de *Solidaires Finances Publiques 54* débattront sur chaque point de l'ordre du jour dans un état d'esprit constructif, mais en veillant avant tout à faire le lien avec les réalités quotidiennes des services.